



COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie
77450 TRILBARDOU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2008 À 20 HEURES 30

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le trois avril deux mil huit (affichage le même jour) par Monsieur Jacques DRÉVETON, Maire, s'est réuni en séance ordinaire le **jeudi 10 avril deux mil huit à 20 heures 30**, sous sa présidence.

Convocations le : 03 avril 2008

Affichage le : 03 avril 2008

MEMBRES EN EXERCICE : 15 * MEMBRES PRÉSENTS : 13 * MEMBRES VOTANTS : 13

PRÉSENTS : Mr Jacques DRÉVETON, Mme Viviane GATINEAU-SAILLIANT, Mr Camille DESSE, Mr Rodolphe DAUVIN, Mr Jean-Christophe MHUN, Mme Hanane LONGUET, Mr Étienne PROFFIT, Mr Jean-Paul SIMUNIC, Mme Chrystelle MÉNARD, Mr Richard MODESTE, Mr David MONGY, Melle Candice DECLERCK, Mme Marie-Anne JUMEAU,

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Patricia GUISSÉ, Monsieur Franck CHEVALLIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (art. L 2121-15) Mr Camille DESSE

Le secrétariat ayant omis de transmettre le compte-rendu de la séance du 27 mars 2008 aux membres du Conseil, celui-ci sera approuvé et signé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour, une modification de la délibération n°845-2008 concernant la désignation des représentants au syndicat d'adduction d'eau potable Vignely Trilbardou.

En effet, le service de légalité de la Sous-préfecture nous informe de l'obligation du Maire de Trilbardou de faire partie des délégués titulaires de ce syndicat, selon les statuts.

Le Conseil Municipal donne son accord.

ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Délibérations n° 865-2008

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 2007 du service public d'assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT les résultats du Compte Administratif 2007 qui se détaillent ainsi :

Section d'Exploitation	Dépenses	:	- 15 889.34 €
	Recettes	:	39 802.03 €
	Excédent	:	23 912.69 €
	<i>(Résultat N-1)</i>	:	<i>26 801.86 €</i>
	Excédent	:	50 714.55 €
Section d'Investissement	Dépenses	:	- 20 148.13 €
	Recettes	:	15 713.34 €
	Déficit	:	4 434.79 €
	<i>(Résultat N-1)</i>	:	<i>7 813.66 €</i>
	Excédent	:	3 378.87 €
<u>Excédent global de clôture</u>			: 54 093.42 €

CONSIDÉRANT que le compte administratif 2007 du service Assainissement est en concordance avec le compte de gestion 2007 de Madame le Percepteur de MAGNY LE HONGRE.

DÉCIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER le Compte Administratif 2007, l'excédent de clôture sera reporté au Budget primitif 2007.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjoints à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

COMPTE DE GESTION 2007 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT PRÉSENTÉ PAR MADAME MICHÈLE CASTERA, PERCEPTEUR DE MAGNY LE HONGRE

Délibération n° 866-2008

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2007 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCIDE, à l'unanimité :

DE DÉCLARER que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007, par le receveur, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007 DU SERVICE ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 867-2008

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT le Compte Administratif de l'exercice 2007 approuvé le 10 avril 2008.

CONSIDÉRANT l'exactitude des écritures.

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007.

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 50 714.55 €.

DÉCIDE, à l'unanimité :

D'AFPECTER le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté
C/002 : 26 793.00 €

Affectation complémentaire en réserves
C/1068 : 5 300.00 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

BUDGET PRIMITIF 2008 DU SERVICE ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 868-2008

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT que le Budget primitif 2008 proposé par Monsieur le Maire correspond aux objectifs du Conseil Municipal.

CONSIDÉRANT les propositions du Budget primitif 2008 qui se détaillent ainsi :

Section d'Exploitation	- Dépenses	42 243,00 €
	- Recettes	42 243,00 €
Section d'Investissement	- Dépenses	146 847,00 €
	- Recettes	146 847,00 €

DÉCIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER le budget primitif 2008.

DE VOTER le Budget primitif 2008 en équilibre d'Exploitation de 42 243 € et en équilibre d'Investissement de 146 847 €.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 / M14

Délibération n° 869-2008

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 2007 communal

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT les résultats du Compte Administratif 2007 qui se détaillent ainsi :

Section de Fonctionnement	Dépenses	:	363 848.65 €
	Recettes	:	484 639.17 €
	Excédent	:	120 790.52 €
	(Résultat N-1)	:	161 582.72 €
	Excédent	:	256 573.24 €
Section d'Investissement	Dépenses	:	91 767.42 €
	Recettes	:	65 709.33 €
	Déficit	:	26 058.09 €
	(Résultat N-1)	:	122 064.30 €
	Excédent	:	96 006.21 €
Excédent global de clôture	:	352 579.45 €	
Restes à réaliser	Dépenses	:	126 600,00 €
	Recettes	:	78 112.00 €

CONSIDÉRANT que le compte administratif 2007 est en concordance avec le compte de gestion 2007 de Madame le Percepteur de MAGNY LE HONGRE.

DÉCIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER le Compte Administratif 2007, l'excédent de clôture sera reporté au Budget primitif 2008.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

COMPTE DE GESTION 2007 - M14 - PRÉSENTÉ PAR MADAME MICHÈLE CASTERA, PERCEPTEUR DE MAGNY LE HONGRE

Délibération n° 870-2008

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2007 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCIDE, à l'unanimité :

DE DÉCLARER que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007, par le receveur, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007 - M 14
Délibération n° 871-2008

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT le Compte Administratif de l'exercice 2007 approuvé le 10 avril 2008.

CONSIDÉRANT l'exactitude des écritures.

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007.

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 256 573.24 €

DÉCIDE, à l'unanimité :

D'AFFECTER le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté		
C/002	:	138 085.00 €
Affectation complémentaire en réserves		
C/1068	:	48 488.00 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

SUBVENTIONS 2008 AUX DIVERSES ASSOCIATIONS

Délibération n° 872-2008

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

DE VERSER, aux articles 6554, 6281, 6574, 65736 les subventions suivantes:

A l'article 6554

Syndicat CES d'Esblly	4 400 €
CAUE	90 €
C.O.R.I.M.A.	16 €
Syndicat téléalarme	150 €
Rue du Rapinet	200 €
ADIL	57 €

A l'article 6281

A.S.S.A.D.	336 €
AMIF	48 €
AS MAIRES MEAUX-SUD	60 €
Union des Maires	115 €

A l'article 6574 – Associations de TRILBARBOU

ASSED	350 €
Ecole DENISOT classe découverte	600 €
Club de l'Amitié	450 €
Comité des Fêtes	1 260 €
Tennis Club	400 €
Karaté Zanshin Kan	400 €
A.S.P.E.E.D.	400 €

A l'article 65736

CCAS de Trilbardou	1 000 €
--------------------	---------

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

TAUX D'IMPOSITION 2008

Délibération n° 873-2008

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT l'état de notification des taux d'imposition de 2008 des quatre taxes directes locales (1259Mi).

DÉCIDE, à l'unanimité :

DE NE PAS AUGMENTER les taux d'imposition pour 2008.

DE VOTER les taux suivants :

- TAXE D'HABITATION : **13.01 %**
- TAXE SUR LE FONCIER BÂTI : **23.42 %**
- TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI : **50.95 %**

D'APPROUVER le Budget primitif 2008 sans augmentation de la part communale des impôts sur les bases notifiées.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT 2008

Délibération n° 874-2008

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

DE MAINTENIR le taux de la taxe locale d'équipement à 5 %.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

BUDGET PRIMITIF 2008 - M 14

Délibération n° 875-2008

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT que le Budget primitif 2008 proposé par Monsieur le Maire correspond aux objectifs du Conseil Municipal.

CONSIDÉRANT les propositions du Budget primitif 2008 qui se détaillent ainsi :

Section de Fonctionnement	- Dépenses	595 091,00 €
	- Recettes	595 091,00 €
Section d'Investissement	- Dépenses	482 927,00 €
	- Recettes	482 927,00 €

DÉCIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER le budget primitif 2008.

D'APPROUVER l'attribution des subventions aux associations locales telles qu'elles sont détaillées au budget primitif 2008 (page en annexe).

D'APPROUVER les prévisions relatives aux participations pour charges de fonctionnement de certains Établissements Publics de Coopérations Intercommunales, telles qu'elles sont détaillées au budget primitif 2008 (page en annexe).

DE VOTER le Budget primitif 2008 en équilibre de Fonctionnement de 595 091,00 € et en équilibre d'Investissement de 482 927,00 € sans augmentation de la part communale des impôts sur les bases notifiées.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

INVESTISSEMENTS – BUDGET COMMUNAL 2008 / M 14

Délibération n° 876-2008

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de Madame le Maire,

DÉCIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER ET DE VOTER, les dépenses d'investissements suivantes :

Article	Libellé	Propositions 2007
205	Concession et droits similaires	2 724.00
202		
2111	Achat de terrains	2 000.00
21311	Mairie	15 060.00
21318	Autre bâtiments publics	15 000.00
2135	Installations générales	5 000.00
21568	Matériel et outillage – défense incendie	4 000.00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	10 000.00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 518.00
2184	Mobilier	2 500.00
2284	Matériel divers	7 000.00
2313	Constructions - contrat rural	261 600.00
	R.A.R. pour mémoire :	
2111	Achat de terrains	6 000.00
2152	Installation de voirie	23 400.00
2313	Constructions – contrat rural	97 200.00

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE VIGNELY TRILBARDOU

Délibération n° 877-2008

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner trois délégués titulaires (**dont le Maire**) et deux délégués suppléants de la Commune auprès du Syndicat d'adduction d'eau;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués;

CONSIDÉRANT que suite à la proposition de Monsieur le Maire de procéder au vote à main levée à cette élection les conseillers donnent leur accord, à l'unanimité;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE :

1) DE DÉSIGNER les représentants suivants :

Délégués titulaires TRILBARDOU	- Monsieur Jacques DRÉVETON , Maire	8 rue des Lavandières – 77450
	- Monsieur Camille DESSE	2 rue de l'Acacia – 77450 TRILBARDOU
	- Mr Étienne PROFFIT	2 route de la Conge – 77450 TRILBARDOU
Délégués suppléants	- Mme Hanane LONGUET	14 rue Debeaupuis – 77450 TRILBARDOU
	- Mme Viviane GATINEAU-SAILLIANT	26 rue Debeaupuis – 77450 TRILBARDOU

2) DE TRANSMETTRE cette délibération au président du Syndicat

DIVERS

1) CAPM – conditions de participation aux diverses commissions

Monsieur le Maire précise que seuls les délégués titulaires et suppléants peuvent faire partie des commissions de travail dans la cadre de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

La séance est levée à 23 h 25